



Tunisia

Loi sur le Crowdfunding

OBJECTIF

Consolider les instruments de financement des TPMEs et les startups et leur faciliter l'accès au financement

PARTENAIRES



MISE EN OEUVRE

BCT, CMF et ACM

GROUPE CIBLE

TPME et startups à la recherche de financement en equity pour renforcer leurs fonds propres ou en prêts

Des entreprises sociales et solidaires

Des communes, des associations de développement local et régional

CONTEXTE / ENJEUX

Cette loi est l'aboutissement d'un effort collégial engagé par diverses structures de l'écosystème entrepreneurial en Tunisie, et notamment la Banque Centrale de Tunisie, l'Autorité de Contrôle de la Microfinance et le Consil du Marché Financier.

Plusieurs actions ont précédé ce travail sur le crowdfunding, notamment celles engagées par l'APII dans le cadre du projet EBESM financé par l'UE qui visait, entre autre, l'amélioration de l'accès au financement des TPMEs et des startups, mais aussi la sensibilisation des membres de l'Assemblée des Représentants du Peuple.

Le projet est accompagné par le projet Innov'I de l'Union Européenne en Tunisie.

Le partenariat avec des acteurs européens fait ressortir que le crowdfunding est appelé à jouer un rôle important dans le relancement post-Covid de l'entrepreneuriat en Tunisie.

DESCRIPTION

La loi sur le crowdfunding vise à organiser le financement participatif afin de financer les TPMEs et les startups, booster l'investissement et promouvoir l'initiative privée et l'innovation.

La loi tel que voté le 21 juillet 2020 à l'ARP:

- Organise les plateformes de Crowdfunding selon les 3 modes de financement: en equity, en prêts ou en don
- Précise les conditions juridiques et contractuelles pour mettre en place une plateforme de crowdfunding
- Indique la nécessité de mettre un capital minimum pour lancer une plateforme de crowdfunding
- Précise les activités et le fonctionnement des plateformes de crowdfunding
- Précise les engagements des plateformes de crowdfunding et leurs dirigeants vis à vis des tiers
- Précise les conditions de pratique de l'activité de crowdfunding et ce par mode de financement
- Précise les modalités d'agrément et de contrôle des plateformes de CF ainsi que les sanctions



CATEGORIE

MSME Financing

MOTS-CLÉS

MSME financing; Senior loans; Working capital / operations; Fintech; Equity and mezzanine financing; Grant

REF. TFIN01

POINTS D'INTERET

- La loi sur le crowdfunding est considérée comme révolutionnaire en Tunisie et dans la région, elle est la 1ère loi qui permettra de mettre en œuvre et de promouvoir un outil de financement alternatif et innovant.
- Cette loi a pu voir le jour après 3 ans de tractation entre les acteurs publics et privés, ou chaque acteur a pu contribuer et participer à un dialogue constructif visant la promulgation de cette loi dans les meilleures conditions en sécurisant tous les intervenants.
- La loi donne un cadre qui permet d'attendre un rôle important du crowdfunding dans la relance post-Covid..

OUTILS / RESSOURCES

[Texte de loi sur le crowdfunding + textes d'applications \(en cours\)](#)

[Le rôle du crowdfunding en matière de relance post-Covid](#)

[Innov'!: accompagner la relance post-Covid](#)

